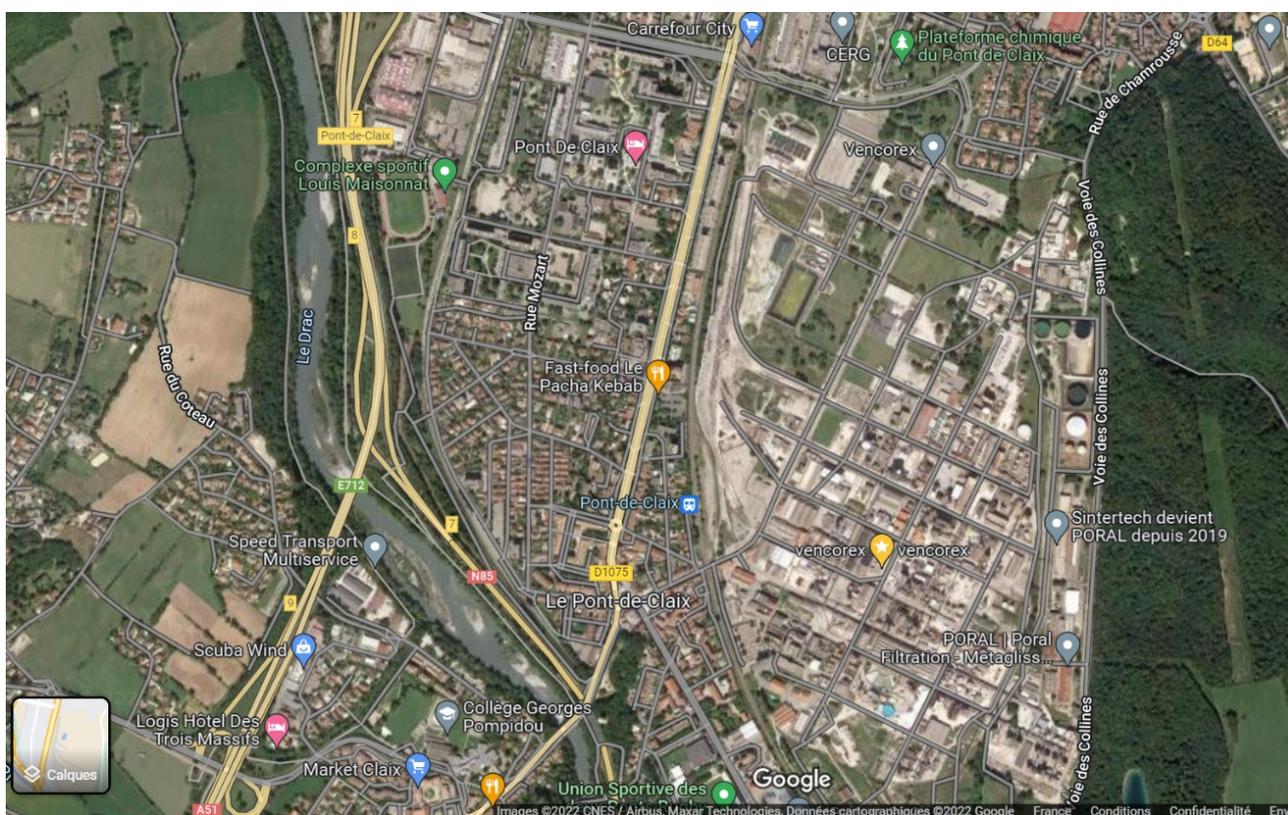


# Département de l'Isère

Enquête publique relative à  
une demande d'autorisation environnementale  
pour la création d'un réservoir de déchets chlorés



## RAPPORT D'ENQUETE

*Enquête du 04 juillet au 05 août 2022*

## Table des matières

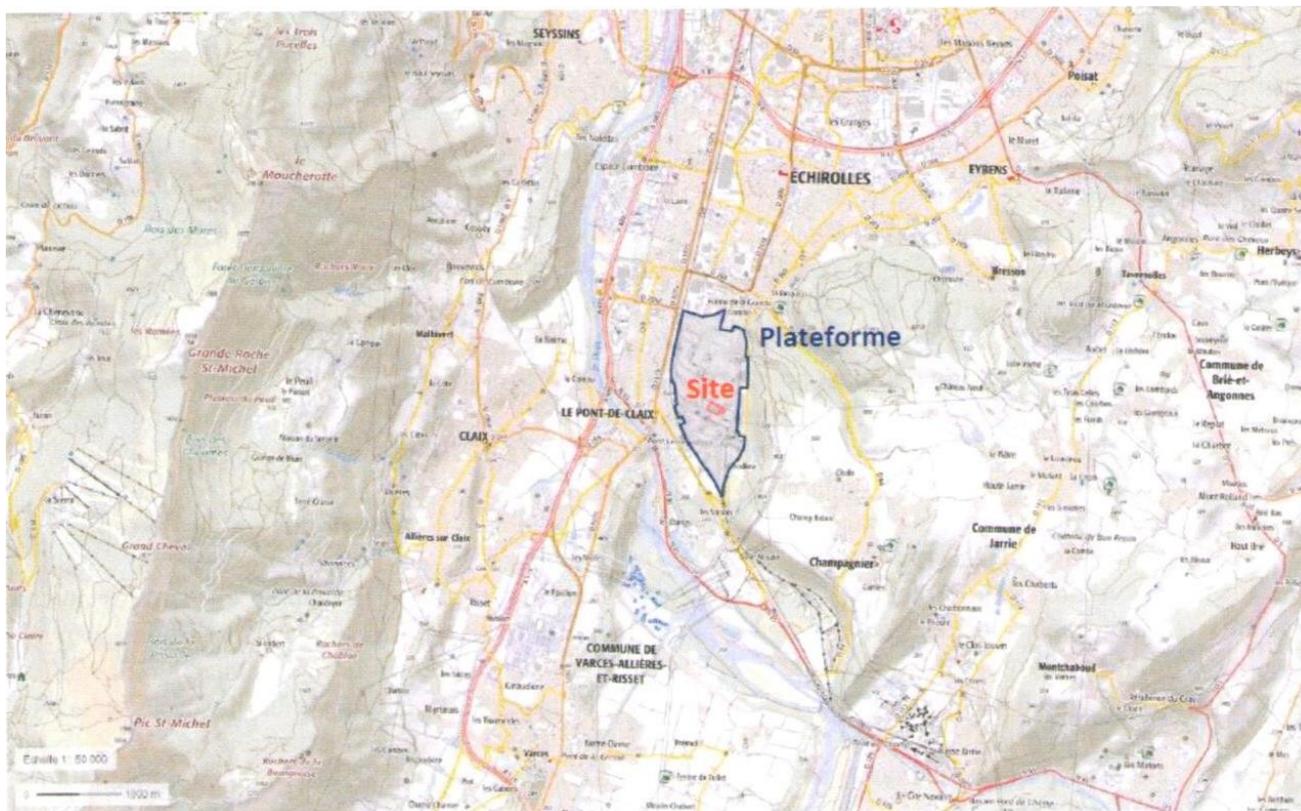
<b>1</b>	<b>GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>4</b>
1.1	PRÉSENTATION DU LIEU.....	4
1.2	PRÉSENTATION DU SITE.....	4
1.3	DESCRIPTION DU PROJET.....	5
1.4	DESCRIPTION DE L'AIRES D'ÉTUDE.....	5
1.5	CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	6
1.6	COMPOSITION DU DOSSIER.....	6
<b>2</b>	<b>ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....</b>	<b>7</b>
2.1	ETAPES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	7
2.1.1	<i>Demande de la société SUEZ.....</i>	<i>7</i>
2.1.2	<i>Désignation du commissaire enquêteur.....</i>	<i>7</i>
2.1.3	<i>Entretien avec la Direction Départementale de la Protection des Populations.....</i>	<i>7</i>
2.1.4	<i>Visite sur place.....</i>	<i>8</i>
<b>3</b>	<b>DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>9</b>
3.1	TENUE DES PERMANENCES.....	9
3.2	RELATIONS COMPTABLES.....	9
3.3	CLÔTURE DE L'ENQUÊTE.....	9
3.4	REMISE DU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE.....	9
3.5	REMISE DU RAPPORT.....	10
<b>4</b>	<b>REMARQUES PRÉLIMINAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....</b>	<b>10</b>
4.1	OBSERVATIONS SUR LA PUBLICITÉ ET L'AFFICHAGE.....	10
4.2	AVIS SUR LES DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DU PUBLIC.....	10
<b>5</b>	<b>AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES À L'ÉLABORATION DU PROJET.....</b>	<b>11</b>
5.1	AVIS DU SDIS.....	11
5.1	CONSULTATION ET AVIS DE LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.....	11
5.2	CONSULTATION ET AVIS DE LA MRAE AUVERGNE RHÔNE-ALPES.....	11
<b>6</b>	<b>RAPPORT DE SYNTHÈSE.....</b>	<b>11</b>
6.1	AVIS DU PUBLIC.....	11
6.2	QUESTIONS POSÉES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	11
6.3	COURRIEL TENANT LIEU DE RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	13
6.4	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	14
6.5	CONCLUSION.....	15
<b>7</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>
7.1	PUBLICITÉ.....	17
7.1.1	<i>Dans le Dauphiné Libéré.....</i>	<i>17</i>
7.1.2	<i>Dans les Affiches de Grenoble et du Dauphiné.....</i>	<i>19</i>
7.2	AFFICHAGE DE L'ARRÊTÉ D'ENQUÊTE.....	21
7.2.1	<i>Sur le site.....</i>	<i>21</i>
7.2.2	<i>Commune de BRESSON.....</i>	<i>25</i>
7.2.3	<i>Commune de CHAMPAGNIER.....</i>	<i>25</i>
7.2.4	<i>Commune de CLAIX.....</i>	<i>26</i>
7.2.5	<i>Commune d'ECHIROLLES.....</i>	<i>26</i>
7.2.6	<i>Commune de JARRIE.....</i>	<i>28</i>
7.2.7	<i>Commune de PONT DE CLAIX.....</i>	<i>29</i>
7.2.8	<i>Commune de SEYSSINS.....</i>	<i>30</i>
7.2.9	<i>Commune de VARCES.....</i>	<i>30</i>
7.3	CERTIFICATS D'AFFICHAGE.....	32
7.3.1	<i>Commune de BRESSON.....</i>	<i>32</i>

7.3.2	Commune de CHAMPAGNIER.....	34
7.3.3	Commune de CLAIX.....	35
7.3.4	Commune d'ECHIROLLES.....	36
7.3.5	Commune de JARRIE.....	37
7.3.6	Commune de PONT DE CLAIX.....	38
7.3.7	Commune de SEYSSINS.....	39
7.3.8	Commune de VARCES.....	40
7.4	REPORT DE LA PERMANENCE DU 21 JUILLET 2022.....	41
7.4.1	Arrêté de report.....	41
7.4.2	Avis de report.....	44

# 1 Généralités

## 1.1 Présentation du lieu

Le projet est situé au cœur du site de la plateforme chimique de Pont de Claix, commune située dans l'agglomération grenobloise, au sud de la ville de Grenoble, dans le département de l'Isère.



Les maisons les plus proches se trouvent à environ 400 m à l'ouest du site, au niveau du centre de la commune de Pont de Claix.

Il convient de noter que le projet se situe en dehors des périmètres de protection de captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Cette plateforme est gérée par la société VENCOREX ; elle regroupe 6 entreprises chimiques implantées sur 130 hectares et employant environ 800 personnes.

La parcelle cadastrale concernée par le projet est la parcelle AM 168 d'une surface d'environ 770.000 m<sup>2</sup>. Les installations du site SUEZ RR IWS Chemicals occupent actuellement 25.100 m<sup>2</sup> et les nouvelles installations occuperont environ 800 m<sup>2</sup>.

## 1.2 Présentation du site

Le site SUEZ RR IWS Chemicals est une installation d'incinération et de traitement de déchets dangereux et non dangereux constituée de :

- ✓ Deux lignes d'incinération avec installations de stockage et dépotage,
- ✓ Une station de traitement physico-chimique des eaux.

La capacité annuelle d'incinération est de 80.000 tonnes.

Le type des déchets traités sur le site sont :

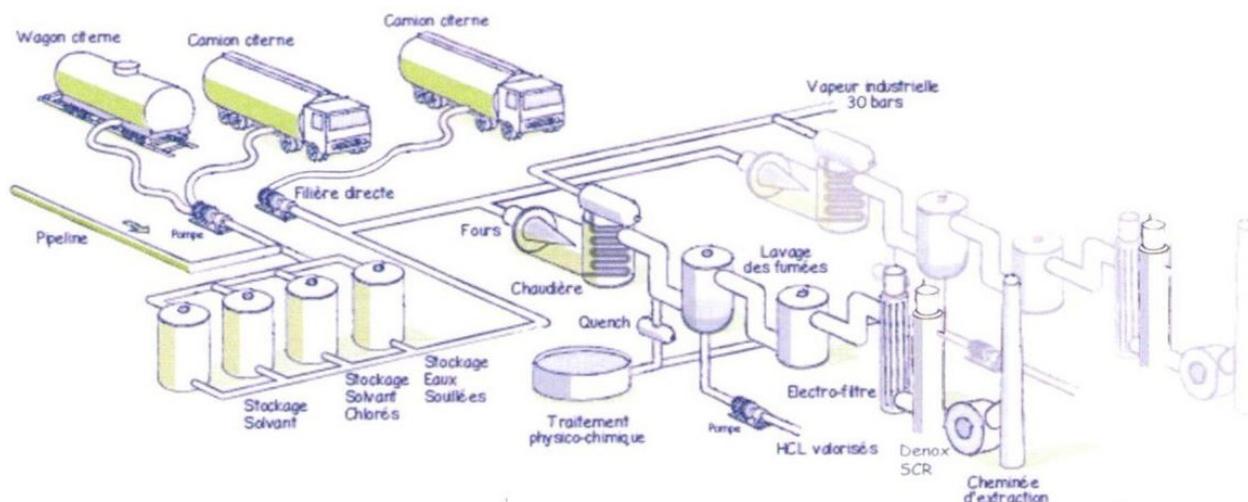
- ✓ des déchets liquides contenant notamment des solvants chlorés,
- ✓ des déchets liquides aqueux,

- ✓ des gaz liquéfiés.

Ces déchets sont réceptionnés en vrac (citerne, wagons) ou en conditionnés (conteneurs de 1000l, cylindre gaz).

Ils peuvent être soit stockés temporairement avant incinération, soit directement incinérés (filrière directe).

La figure ci-dessous schématise le fonctionnement des lignes d'incinération.



### 1.3 Description du projet

Il s'agit d'un projet d'extension du parc de stockage en ajoutant un bac de solvants chlorés de 300 m3 associé à un poste de dépotage pouvant accueillir un camion-citerne de 33 m3.

L'objectif est d'améliorer l'efficacité et la stabilité de l'installation d'incinération de déchets dangereux liquides.

En effet, l'évolution du marché des déchets dangereux en Europe a nécessité des adaptations sur le site de Pont de Claix et notamment sur les stockages et systèmes de dépotage afin de limiter l'immobilisation des wagons et camions pour une plus grande flexibilité de traitement.

Les travaux sont prévus pour une durée de 6 à 8 mois et seront réalisés sans interrompre le fonctionnement des installations existantes.

A noter que le futur bac est destiné à recevoir des solvants chlorés du même type que ceux déjà stockés dans un autre bac existant. De ce fait, les flux de déchets qui seront réceptionnés dans la nouvelle installation seront identiques aux flux déjà réceptionnés sur le site et suivront donc le même processus d'acceptation préalable.

De plus, la mise en place de ces installations ne modifiera aucunement la quantité annuelle de déchets traités sur le site.

De ce fait, ainsi que le souligne l'ARS, la réalisation, du projet n'entraîne pas de trafic routier supplémentaire, ne modifie pas les impacts sur l'environnement et la santé.

### 1.4 Description de l'aire d'étude

Elle se doit naturellement d'être pertinente par rapport aux caractéristiques du projet et doit tenir compte de la réalité du terrain.

Elle se compose de deux périmètres :

- ✓ Un périmètre rapproché qui correspond à l'emprise du projet et ses environs immédiats soit quelques dizaines de mètres tout au plus,
- ✓ Un périmètre éloigné qui correspondra à l'aire d'étude englobant tous les impacts potentiels

sur l'ensemble des compartiments environnementaux.

Au regard de la nature du projet, des conclusions de l'étude des dangers, l'aire d'étude correspond à un rayon de 3 km maximum autour de l'implantation, au regard de la nomenclature des ICPE IED 3550.

Elle englobe ainsi 8 communes : PONT de CLAIX, BRESSON, CHAMPAGNIER, CLAIX, ECHIROLLES, JARRIE, SEYSSINS et VARCES-ALLIERES-et-RISSET

### **1.5 Cadre réglementaire**

Le site de Pont de Claix est une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Il est par ailleurs classé SEVESO seuil haut et également soumis à la directive européenne IED (Industrial Emission Directive).

Il est soumis à la procédure d'autorisation environnementale au titre des ICPE en application des dispositions du livre 1<sup>er</sup>, titre VIII, chapitre unique et du livre V, titre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement.

Ces installations entrent dans le champ d'application de la législation des ICPE sous les rubriques :

- ✓ 2770 – installation de traitement thermique de déchets dangereux,
- ✓ 3520b – élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou de co-incinération des déchets, pour les déchets dangereux avec une capacité supérieure à 10 tonnes par jour,
- ✓ 3550 – stockage temporaire de déchets dangereux d'une capacité de 50 tonnes,
- ✓ 1434-2 – installation de chargement ou de déchargement desservant un stockage de liquides inflammables soumis à autorisation.

L'augmentation de stockage est de 300 m<sup>3</sup> soit 375 tonnes et dépasse donc en elle-même le seuil de la rubrique 3550. Il s'agit donc d'une modification substantielle de l'activité.

Le projet se doit de plus respecter les dispositions des articles L.181-1 et L.181-2 du code de l'environnement imposant que cette nouvelle installation soit portée à la connaissance du Préfet avec tous les éléments d'appréciation.

Il doit aussi démontrer qu'il respecte les dispositions des articles L181-3, L181-4 et R181-43.

Quant à elle, l'étude d'impact a été rédigée conformément à l'article R122-5 du code de l'environnement.

### **1.6 Composition du dossier**

Le dossier est composé des pièces suivantes :

- ✓ Pièce 1/24 : courrier de l'ARS
- ✓ Pièce 2/24 : avis du SDIS 38
- ✓ Pièce 3/24 : absence d'avis de la MRAe
- ✓ Pièce 4/24 : plans (PJ 48)
- ✓ Pièce 5/24 : récapitulatif du dépôt du dossier
- ✓ Pièce 6/24 : accusé de réception du dépôt de dossier
- ✓ Pièce 7/24 : résumé non technique (sans pièces confidentielles)
- ✓ Pièce 8/24 : Compatibilité aux plans et programmes – Rapport
- ✓ Pièce 9/24 : étude des dangers - rapport du 12 avril 2021, révisé le 3 décembre 2021
- ✓ Pièce 10/24 : évaluation des conséquences en cas de mélange incompatible
- ✓ Pièce 11/24 : étude d'impact

- ✓ Pièce 12/24 : contexte de la demande d'autorisation environnementale
- ✓ Pièce 13/24 : résumé non technique
- ✓ Pièce 14/24 : respect des dispositions des articles L.181-3, L.181-4 et R.181-43
- ✓ Pièce 15/24 : description de l'activité et du projet
- ✓ Pièce 16/24 : capacités techniques et financières
- ✓ Pièce 17/24 : attestation de maîtrise foncière
- ✓ Pièce 18/24 : origine géographique des déchets
- ✓ Pièce 19/24 : contenu de l'étude d'impact sur les meilleures techniques disponibles
- ✓ Pièce 20/24 : proposition motivée de rubrique IED et proposition motivée de conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale
- ✓ Pièce 21/24 : état de pollution des sols
- ✓ Pièce 22/24 : justificatif du respect des prescriptions applicables aux ICPE soumises à l'enregistrement
- ✓ Pièce 23/24 : plan de situation
- ✓ Pièce 24/24 : annexes

Le dossier remis au commissaire enquêteur comprenait de plus des pièces confidentielles destinées à préciser certains points techniques du dossier. Elles n'ont pas été rendues disponibles pour le public dans la mesure où il s'agit de compléments très techniques difficilement abordables pour un public non averti.

- ✓ Annexe confidentielle A : Rubriques
- ✓ Annexe confidentielle B : Calcul des garanties financières
- ✓ Annexe confidentielle C : Impact du projet sur la maîtrise de l'urbanisation

## **2 Organisation de l'enquête publique**

### **2.1 Etapes de l'enquête publique**

#### **2.1.1 Demande de la société SUEZ**

Le 22 avril 2021, la société SUEZ RR IWS a fait une demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'un réservoir de solvants chlorés sur la plateforme chimique de Pont de Claix.

Elle a complété sa demande par lettres du 10 décembre 2021 et 15 mars 2022.

Le 29 avril 2022, l'inspection des installations classées de l'unité départementale de l'Isère de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes a précisé que le dossier était complet, régulier et pouvait être mis à l'enquête.

#### **2.1.2 Désignation du commissaire enquêteur**

Par décision n° E22000078/38 du 18 mai 2022, le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Yves de BON en qualité de commissaire-enquêteur pour procéder à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet sus-visé.

#### **2.1.3 Entretien avec la Direction Départementale de la Protection des Populations**

Suite à cette nomination, le 7 juin 2022 à 15h, j'ai rencontré madame Laurence MORRIS, gestionnaire administratif, chargée du dossier à la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations).

A cette occasion, elle m'a remis un exemplaire complet du dossier d'enquête.

J'ai par ailleurs paraphé le dossier qui sera mis à la disposition du public en mairie de PONT DE CLAIX pendant toute la durée de l'enquête.

A cette occasion, la date des permanences a été fixée, en liaison avec les services de la Mairie de PONT DE CLAIX pour des questions de disponibilité, plusieurs enquêtes étant en cours actuellement.

Au cours de cette rencontre une présentation rapide du projet m'a été faite, me laissant le soin d'organiser une visite avec la maîtrise d'ouvrage pour compléter mon information, ce dossier étant somme toute relativement technique.

#### **2.1.3.1 Fixation des dates de permanence**

Il a été convenu que l'enquête démarrerait le lundi 4 juillet 2022 pour une durée de 30 jours. Elle se terminera donc le 5 août 2022. Trois permanences de 3 heures chacune ont été fixées :

- ✓ Lundi 4 juillet 2022 de 09h00 à 12h00, jour d'ouverture de l'enquête,
- ✓ Vendredi 21 juillet de 14h00 à 17h00,
- ✓ Vendredi 05 août 2022 14h00 à 17h00, jour de clôture de l'enquête.

#### **2.1.3.2 Mesures de publicité**

L'affichage a été régulièrement fait sur le site à la date du 16 juin 2022 comme en atteste les photographies annexées au point 7.2.1.

J'ai par la suite pu vérifier par moi-même la présence sur le site des affiches réglementaires.

L'ensemble des huit communes concernées par le projet a produit un certificat d'affichage de l'avis d'enquête publique.

Ces communes ont par ailleurs fourni dès la fin de l'enquête les certificats d'affichage correspondants.

La publication de l'avis d'enquête publique dans la presse a été effectuée avec le calendrier suivant :

- ✓ une première fois le 17 juin 2022 dans le Dauphiné Libéré et dans Les Affiches, soit un peu plus de 15 jours avant le début de l'enquête,
- ✓ une deuxième fois le 08 juillet 2022 dans le Dauphiné Libéré et dans Les Affiches, dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Parallèlement, une adresse mail a été ouverte à l'effet de recueillir d'éventuelles observations. Elle est ainsi libellée : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) et figure sur les avis d'enquête, de même que l'adresse du site internet où il est possible de consulter le dossier (<http://www.isere.gouv.fr>).

#### **2.1.4 Visite sur place**

La visite sur place a eu lieu le mardi 28 juin 2022 avec madame Claire ALONSO, directrice du site.

Ont tout d'abord été abordés :

- ✓ Les modalités pratiques de l'enquête (permanences, planning, etc..),
- ✓ les problèmes de sécurité supplémentaires qui pourraient se poser avec l'installation du nouveau bac et les éventuelles conséquences que cela pourrait avoir sur l'environnement.

Ensuite une visite de l'ensemble du site a été effectuée, en particulier le laboratoire d'analyse des déchets entrant sur le site, porte d'entrée obligatoire et incontournable pour éviter l'introduction sur le site de déchets incompatibles qui pourraient entraîner d'éventuelles explosions, dégagement de vapeurs avec des conséquences dommageables sur l'environnement.

Tant que le laboratoire n'a pas donné son feu vert, le déchet ne peut pénétrer sur le site et l'on

conçoit aisément que la sécurité du site en dépend.

### **3 Déroulement de l'enquête**

#### **3.1 Tenue des permanences**

Les trois permanences tenues au cours de l'enquête se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles à la mairie de Pont de Claix qui avait mis à ma disposition une salle avec un accès internet.

Une modification est néanmoins intervenue en ce qui concerne la date de la deuxième permanence.

En effet, à la suite d'un problème de santé de ma part, il m'a été impossible d'assurer la permanence du 21 juillet 2022.

J'ai pu en avvertir le Maître d'œuvre (la DDPP) qui a fait le nécessaire pour reporter la date de celle-ci au 29 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.

Copie de l'arrêté est joint en annexe au point 7.4.1 et copie de l'avis de modification en annexe 7.4.2.

La mairie de Pont de Claix a donné son accord et les autres mairies ont toutes été prévenues et l'affichage de cette modification a été effectué sur les panneaux d'information.

Il a de même été convenu que si des personnes se présentaient malgré tout à la permanence du 21 juillet, celles-ci seraient invitées soit à laisser un avis sur le registre d'enquête, soit à laisser leurs coordonnées afin que je puisse les recontacter.

Personne n'est venu profiter de cette possibilité.

#### **3.2 Relations comptables**

Personne ne s'est présenté lors de la première permanence.

Personne ne s'est présenté à la mairie de Pont de Claix le 21 juillet et n'a donc usé de la possibilité de se faire recontacter.

Lors de la permanence du 29 juillet, une seule personne s'est présentée. Il s'agit de madame Claire ALONSO, responsable du site, qui souhaitait faire un point sur la procédure et ses délais. Elle a pu aussi répondre à quelques questions que je me posais sur la sécurité et les éventuels dommages recensés sur la plateforme.

Lors de la dernière permanence du 5 août 2022, j'ai reçu la visite de monsieur Dominique DEBOEUF, responsable de projet.

Un courriel a été relevé sur la boîte réservée à cet effet. Cette observation a ensuite été ajoutée au registre d'enquête. Elle est la seule figurant sur celui-ci.

#### **3.3 Clôture de l'enquête**

J'ai procédé à la clôture de l'enquête le 05 août 2022 à 17h00 et récupéré le dossier ainsi que le registre d'enquête.

#### **3.4 Remise du procès-verbal de synthèse**

Du fait de l'absence d'observations de la part du public, j'ai informé le maître d'ouvrage qu'un dossier de synthèse des avis du public ne pouvait donc pas être établi.

Nous avons alors convenu, en accord avec la DDPP, que je transmettrais par courriel une synthèse de mes observations, ce que j'ai fait par courriel du 9 août 2022 lui demandant de m'accuser réception de ce dernier, accompagné éventuellement d'observations complémentaires si nécessaire/

Le maître d'ouvrage a accusé réception du courriel le 15 août 2022, dans le délai règlementaire de 15 jours sans apporter de précision.

### **3.5 Remise du rapport**

Le 5 septembre 2022, je me suis rendu à la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) afin de remettre à madame Laurence MORRIS le dossier d'enquête, le registre d'enquête, le rapport d'enquête et les conclusions motivées.

Parallèlement le même jour, j'ai envoyé sur la plateforme d'échange de fichiers volumineux du Conseil d'Etat le rapport d'enquête, mes conclusions motivées et les différentes pièces administratives y afférent.

## **4 Remarques préliminaires du Commissaire enquêteur**

### **4.1 Observations sur la publicité et l'affichage**

Ainsi qu'il est précisé plus haut dans ce rapport, et conformément à la législation en vigueur, l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique a été publié le vendredi 17 juin 2022, soit plus de quinze jours avant le début de l'enquête, dans « Le Dauphiné Libéré » et dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné ».

Une seconde insertion a été faite, en cours d'enquête, dans ces mêmes publications le vendredi 08 juillet 2022.

Chacune des huit communes concernées a produit un certificat d'affichage de ce même document quinze jours avant, et pendant toute la durée de l'enquête. Les communes disposant d'un dispositif d'affichage public lumineux, ont inséré un message rappelant la tenue de l'enquête publique.

Je considère que l'affichage et la publicité ont permis de diffuser correctement l'information relative à la tenue de cette enquête.

### **4.2 Avis sur les documents mis à disposition du public**

Ce paragraphe ne concerne que mon avis sur la pertinence des documents composant le dossier par rapport à une attente du public et sur la facilité avec laquelle il est rapidement assimilable et compréhensible.

Le dossier soumis à l'enquête publique m'est apparu comme étant complet dans son contenu et conforme à ce qui est attendu d'un tel dossier. Il répond de plus aux exigences réglementaires.

Il est évident que, même si le projet en lui-même est simple, le dossier est très technique et n'est pas facile à appréhender pour un public non averti.

Cela dit, j'ai été agréablement surpris par le résumé non technique qui est habituellement le point faible de la quasi-totalité des dossiers d'enquête que j'ai eus à traiter. Je le trouve clair et doit permettre au public de se rendre compte que l'ensemble des questions qu'il est en droit de se poser a été abordé.

J'ai souvent fait la remarque que, pour la plupart des dossiers soumis à enquête, le résumé non technique n'était qu'un résumé « technique » ne permettant pas d'obtenir une synthèse claire, lisible du dossier.

J'ai aussi souvent souhaité qu'il apparaisse comme un document à l'attention d'un public non averti pour lui permettre de comprendre les enjeux d'un projet.

Il me semble qu'ici, le résumé non technique atteint son but et je tenais à le souligner.

J'émettrais juste une réserve sur le titre de certains documents portant la mention « Demande d'extension de capacité », ce qui pourrait laisser à penser qu'il y aurait une augmentation du volume de déchets traités, ce qui n'est pas le cas.

## **5 Avis des personnes publiques associées à l'élaboration du projet**

### **5.1 Avis du SDIS**

Le 1<sup>er</sup> juin 2021 a émis un avis favorable en insistant sur le fait que les nouveaux phénomènes dangereux s'intègrent dans les plans de secours existants sans générer d'effet domino significatif.

### **5.1 Consultation et avis de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

La DREAL a été informée le 30 avril 2021 du dépôt du dossier de la société SUEZ sur l'application Guichet Unique Numérique pour avis de l'ARS.

Par courrier du 15 juin 2021, la DREAL a précisé qu'elle n'avait pas d'observation particulière à émettre sur ce dossier, compte tenu essentiellement du fait que le projet ne modifiant pas la nature et la quantité des déchets traités par les installations existantes, les rejets atmosphériques et aqueux ne seront pas augmentés par rapport à la situation initiale.

### **5.2 Consultation et avis de la MRAe Auvergne Rhône-Alpes**

Le 22 février 2022, la MRAe a formulé une absence d'avis sur le projet dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement, faute de moyens suffisants pour examiner le dossier.

## **6 Rapport de synthèse**

Cette partie qui, en cas de remarques du public, aurait fait l'objet d'un document séparé, a été incluse dans le présent rapport d'enquête. En effet, elle est sans objet du fait de l'absence de remarques formulées soit lors des permanences par écrit ou par oral, soit par tout autre moyen (courriel, courrier, etc..).

Un courriel tenant lieu de rapport de synthèse a néanmoins été envoyé le 9 août 2022 au maître d'ouvrage

Une copie de ce courriel figure au point 6.3.

### **6.1 Avis du public**

Il est naturellement possible de tenter de comprendre le pourquoi du désintérêt du public.

Ce désintérêt du public peut s'expliquer :

- ✓ d'une part, par le fait que le projet se situant dans une zone d'activité déjà existante, loin des habitations, aucun terrain particulier n'est concerné par la création de ce nouveau bac, d'autant plus qu'il n'augmente pas le volume de déchets traité,
- ✓ d'autre part parce que l'activité en elle-même, peu connue du public, ne semble pas générer d'inquiétude particulière vis à vis de l'environnement,

### **6.2 Questions posées par le commissaire enquêteur**

Il se trouve que je n'ai reçu aucune observation que ce soit en permanence, par courrier ou par courriel, si ce n'est un courriel de Monsieur Jean-Carlos FERNANDES directeur de l'établissement VENCOREX du Pont de Claix, président du Comité Hygiène, Sécurité, Environnement de la plateforme chimique qui s'est déclaré très favorable à ce projet de création d'un réservoir de solvants chlorés.

En conséquence, ce paragraphe sera la synthèse des questions que je me posais et qui concernaient essentiellement la sécurité et l'aspect environnemental :

- ✓ éventuelles conséquences d'un dysfonctionnement dans le dépotage ou le stockage,
- ✓ citerne transportant un déchet incompatible,

- ✓ risque terroriste,
- ✓ etc..

Hormis les réponses que j'ai pu trouver dans l'étude de danger, la visite de madame Claire ALONSO, responsable du site, lors de la deuxième permanence m'a permis d'éclairer certains points quant à la prise en compte des conséquences d'un incendie ou d'un problème lors du dépotage de même que l'éventualité d'un déchet ne correspondant pas à sa description.

Ensuite, la visite de monsieur Dominique DEBOEUF, responsable de projet, m'a permis d'éclaircir d'autres points en particulier ceux concernant l'éventualité d'un acte terroriste, interne ou externe à la plateforme.

Il ne m'est pas possible de détailler ici les mesures envisagées pour des raisons de confidentialité mais elles m'ont paru suffisantes pour répondre à cette problématique.

En complément des réponses obtenues, il m'a paru intéressant de souligner que :

- ✓ d'une part, l'augmentation de la capacité de stockage (300 m<sup>3</sup>) est à rapprocher de la capacité globale de rétention en cas de problème qui reste largement suffisante et,
- ✓ d'autre part, que les flux de déchets qui seront réceptionnés dans la nouvelle installation seront identiques aux flux déjà réceptionnés sur l'installation,
- ✓ et, en dernier lieu, il n'y a pas d'augmentation du volume global de déchets traités.

Ces points me semblent de nature à minimiser l'augmentation du risque éventuellement apportée par la création de ce bac de stockage ou, tout au moins, à ne pas créer de risque nouveau.

### 6.3 Courriel tenant lieu de rapport de synthèse

Création d'un réservoir de déchets chlorés - PV de synthèse

**Sujet :** Création d'un réservoir de déchets chlorés - PV de synthèse

**De :** Yves de BON <rebelloch@gmail.com>

**Date :** 09/08/2022, 15:58

**Pour :** Claire ALONSO <claire.alonso@suez.com>

**Copie à :** MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>

Bonjour madame ALONSO,

L'enquête s'étant terminée le vendredi 5 août, je me dois de vous faire parvenir un rapport de synthèse des différentes observations que j'aurais pu recueillir.

Il se trouve que je n'ai reçu aucune observation que ce soit en permanence, par courrier ou par courriel, si ce n'est un courriel de Monsieur Jean-Carlos FERNANDES directeur de l'établissement VENCOREX du Pont de Claix, président du Comité Hygiène, Sécurité, Environnement de la plateforme chimique qui s'est déclaré très favorable au projet de création d'un réservoir de solvants chlorés.

J'ai pu m'interroger sur la non participation du public lors des permanences ou par tout autre moyen.

La période choisie était-elle la plus adéquate, compte tenu des vacances et de la canicule incitant plutôt à rester chez soi. Si cela a peut-être joué un rôle, je pencherais plutôt pour une autre explication.

Cette plateforme existe depuis quelques années déjà et n'a pas créé de problème majeur. Elle est intégrée dans le paysage et relativement éloignée des habitations. De plus, il ne s'agit que de rajouter un dispositif existant sans augmentation du volume traité et sans ajout d'autres effluents que ceux déjà pris en charge.

En conséquence, vous trouverez ici la synthèse des questions que je me posais et qui concernaient essentiellement la sécurité :

- éventuelles conséquences d'un dysfonctionnement dans le dépotage ou le stockage,
- rupture d'une canalisation,
- citerne transportant un déchet incompatible ou ne correspondant pas aux caractéristiques annoncées,
- création d'un nuage de fumées toxiques,
- délai de réponse en cas d'incident,
- risque terroriste, externe (pénétration forcée...) ou interne (corruption),
- etc..

Hormis les réponses que j'ai pu trouver dans l'étude de danger, votre visite lors de la deuxième permanence m'a permis d'éclaircir certains points quant à la prise en compte des conséquences d'un incendie ou d'un problème lors du dépotage de même que l'éventualité d'un déchet ne correspondant pas à sa description.

La visite de monsieur Dominique DEBOEUF, responsable de projet, m'a permis d'éclaircir d'autres

points en particulier ceux concernant l'éventualité d'un acte terroriste, interne ou externe à la plateforme.

En complément des réponses obtenues, il m'a paru intéressant de souligner que :

- d'une part, l'augmentation de la capacité de stockage (300 m3) est à rapprocher de la capacité globale de rétention en cas de problème qui reste largement suffisante,
- d'autre part, les flux de déchets qui seront réceptionnés dans la nouvelle installation seront identiques aux flux déjà réceptionnés sur l'installation,
- et, en dernier lieu, il n'y a pas d'augmentation du volume global de déchets traités.

Ces points me semblent de nature à minimiser l'augmentation des impacts éventuellement ajoutés par la création de ce bac de stockage ou, tout au moins, à ne pas créer d'impact supplémentaire ainsi que le rapporte le SDIS dans son avis.

Sans nier que le risque zéro n'existe pas, je n'ai ni interrogations ni suggestion supplémentaires.

En conséquence, ce courriel tient lieu de procès-verbal de synthèse et je vous saurais gré de bien vouloir m'en accuser réception le plus rapidement possible avec, éventuellement, des précisions ou remarques complémentaires que vous souhaiteriez apporter pour compléter ou infirmer mes propos et éclairer mon rapport.

Bien cordialement,

Yves de BON

#### **6.4 Réponse du Maître d'ouvrage**

Madame Claire ALONSO, directrice du site de Pont de Claix m'a répondu par courriel le 15 août 2022 sans ajouter d'observation (copie du mail sur la page suivante).

Je me dois de préciser que madame Claire ALONSO et monsieur Dominique DEBOEUF ont répondu clairement à toutes les questions que je me posais ce qui explique que le maître d'ouvrage n'ai pas cru bon d'apporter de nouvelles précisions lors de sa réponse.

RE: Création d'un réservoir de déchets chlorés - PV de synthèse

**Sujet** : RE: Création d'un réservoir de déchets chlorés - PV de synthèse  
**De** : "Alonso, Claire (IWS)" <claire.alonso@suez.com>  
**Date** : 15/08/2022, 20:07  
**Pour** : 'Yves de BON' <rebelloch@gmail.com>  
**Copie à** : MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>

Bonjour M. de BON,

J'accuse réception du PV de synthèse que vous m'avez transmis et vous remercie pour votre implication et sérieux dans la conduite de cette enquête.

Je vous souhaite une bonne continuation.

Cordialement

**Claire ALONSO**  
Directrice Site de Pont de Claix  
**IWS CHEMICALS France**

Téléphone fixe : +33476695063  
Portable : +33677222572



Plate-forme CHIMIQUE DE PONT DE CLAIX  
Rue LAVOISIER CS60013  
38801 LE PONT DE CLAIX CEDEX

## 6.5 Conclusion

Malgré le manque de participation du public et tenant compte des précisions sur l'aspect sécuritaire et environnemental qui m'ont été apportées par

- ✓ Madame Claire ALONSO, directrice du site de PONT de CLAIX et
  - ✓ Monsieur Dominique DEBOEUF, responsable de projet
- lors de leur visite durant mes permanences, de l'analyse des documents du dossier d'enquête publique et de ma propre analyse, j'ai rédigé mes conclusions personnelles et motivées qui font l'objet d'un document séparé.

Le 05 septembre 2022

Le Commissaire Enquêteur

Yves de BON

# ANNEXES



7.1.1.2 Le 8 juillet 2022

26 | VENDREDI 8 JUILLET 2022 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

ANNONCES LÉGALES

Publiez vos marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
Publiez vos formalités
ledauphine.vieedossiers-eurolegales.com

CONTACTS ISÈRE
04 76 88 73 86
04 76 88 73 24
LD.Legales38@ledauphine.com

le dauphiné libéré
Le Journal d'Annonces Légales de référence

MERLIER PEINTURE 38

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/05/2022, il a été constitué une société SARL présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale: MERLIER PEINTURE 38
Siège social: MFCO
Objet social: Peindre en bâtiment et pose de revêtement sol et murs.

314835500

SCI DU MIDI

Par acte SSP du 01/07/2022, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: SCI DU MIDI
Objet social: Propriété et gestion de biens et droits immobiliers
Siège social: 455 Chemin de Champant 38270 Beaufort.

314836300

Transferts de siège social

SUYUN

EURL au capital de 500.000 €. Siège social: 519 Impasse des Alpes 38260 MARCILLOLES - RCS GRENOBLE 881 717 359
Aux termes d'une délibération en date du 15/06/2022, l'associé unique, a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social de la 519 Impasse des Alpes 38260 MARCILLOLES, au 118, Rue Stizone Hessel, 2A des Echamures 38410 SAINT JEAN DE BOURBON.

314873900

RTA Avocats
Barreau de Thonon-Bains
1, rue René Blanc - 74100 Nemasse

SCI Loisirs
Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 Euros
Nouveau siège social: 2, rue Alfred Gueymard
38400 Saint Martin d'Hères
388 944 068 RCS Grenoble

Transfert du siège social

Aux termes des décisions de l'assemblée unique du 8 juin 2022, il a été décidé de transférer à compter du même jour le siège social au 102, chemin de la Source à Saint-Samier (38330) pour l'actuel au 2, rue Alfred Gueymard à Saint Martin d'Hères (38400), et de modifier en conséquence l'article 1.3. des statuts. Le dépôt des pièces sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

314828800

Modifications statutaires

SCI PROTEA
Capital social: 10.000€
Siège social: 3 lotissement Bel Azur
38540 GRENAY
RCS: 481 448 546 Vienne

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/06/2022 et de modifier l'article n° 4 des statuts comme suit:
Ancienne mention: 3 Lotissement Bel Azur 38540 GRENAY
Nouvelle mention: 2 Impasse du Piano FOUR
La modification sera portée au RCS de Vienne.

314868100

AVIS

Droit de préemption urbain

COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Restauration du DPU et du DPUR sur la zone AU de Secrétan

Par délibération en date du 28 juin 2022, le Conseil Municipal a modifié le périmètre droit de préemption urbain sur les territoires de la commune de Montbonnot-Saint-Martin. Il est désormais en vigueur sur toutes les zones U et AU du P.U.U. Le Conseil Municipal a également instauré le droit de préemption urbain renforcé sur la zone AU de Secrétan. Il a voté la délégation

de l'exercice du droit de préemption urbain simple et renforcé dans la zone AU de Secrétan à la SPL ISÈRE AMénagement. Cette délégation est affilée en mairie pendant un mois. Elle est également tenue à la disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE L'ISERE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale pour l'extension du site de production d'emballages alimentaires souples par la société ANCOIR Flexibles Packaging France
453 boulevard de la République sur la commune de Froges
Siège social: 1 rue de Mantès - 92700 Colombes

Par arrêté préfectoral n° DDP-IC-2022-06-03 du 3 juin 2022, l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 40 jours, est prescrite du lundi 4 juillet 2022 à 9h au vendredi 12 août 2022 à 12h.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre BLANCHER, ingénieur DRIRE en retraite, expert près la Cour d'appel de Grenoble, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Froges, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur:
- mardi 4 juillet 2022 de 9h à 12h
- jeudi 6 juillet 2022 de 9h à 12h
- vendredi 8 août 2022 de 9h à 12h

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête. Toute information sur le projet peut être demandée auprès de: M. Jim DAVRIL, directeur de site, par téléphone au: 04 76 45 43 08 et 06 85 87 58 84 ou par courriel: jim.davril@ancoir.com

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

Services installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (01) - 04 76 59 49 99 - Mail: ddp-ic@isere.gouv.fr

Toutefois personnel peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Froges, sur le site internet des services de l'Etat en Isère: www.isere.gouv.fr

M. Thierry FEROTIN - Maire
389 chemin de l'Eglise
38330 BIVIERS
Tél: 04 78 52 10 45
mail: contact@mairie-biviers.fr
SIRET 213800451 00014
Groupement de commandes: Non
L'avis implique un marché public
Objet: Marché de Travaux
Forme du marché: Prestation divisée en lots: non
Référence acheteur: 2022-MT-03
Type de marché: Travaux
Procédure: Procédure adaptée ouverte
Technique de achat: Sans objet
Lieu de réalisation: route de Mayan 38330 Biviers
Durée: 4 mois.
Description: réaménagement de la voirie avec reprise partielle d'un ruisseau pluvial existant en amont et création d'un nouveau ruisseau pluvial
Classification CPV:
Principale: 45232100 - Travaux de construction d'autoroutes, de routes
Complémentaires: 45232130 - Travaux de construction de constructions d'ouvrages pluviaux
45232140 - Travaux de construction de routes
45231100 - Installation de matériel d'éclairage public
Forme du marché: Prestation divisée en lots: non
Les variantes sont exclues: Non
Conditions de participation:
Justifications à produire quant aux qualifications et capacités du candidat:
Capacité à exercer l'activité professionnelle:
Liste et description succincte des conditions: voir règlement de consultation
Capacité économique et financière:
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: voir règlement de consultation
Références professionnelles et capacité technique:
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: voir règlement de consultation
Marché réservé: Non
Réduction du nombre de candidats: Non
La consultation comporte des branches: Non
Possibilité d'attribution sans négociation: Non
Obligation: Non
Critères d'attribution:
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document équivalent)
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur. Qui
Présentation des offres par catalogue électronique: Autorisée
Remise des offres: 05/08/2022 à 10h00 au plus tard.
Envoi à la publication le: 02/07/22.
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur: https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
314795500

M. Thierry FEROTIN - Maire
389 chemin de l'Eglise
38330 BIVIERS
Tél: 04 78 52 10 45
mail: contact@mairie-biviers.fr
SIRET 213800451 00014
Groupement de commandes: Non
L'avis implique un marché public
Objet: Marché de Travaux
Forme du marché: Prestation divisée en lots: non
Référence acheteur: 2022-MT-03
Type de marché: Travaux
Procédure: Procédure adaptée ouverte
Technique de achat: Sans objet
Lieu de réalisation: route de Mayan 38330 Biviers
Durée: 4 mois.
Description: réaménagement de la voirie avec reprise partielle d'un ruisseau pluvial existant en amont et création d'un nouveau ruisseau pluvial
Classification CPV:
Principale: 45232100 - Travaux de construction d'autoroutes, de routes
Complémentaires: 45232130 - Travaux de construction de constructions d'ouvrages pluviaux
45232140 - Travaux de construction de routes
45231100 - Installation de matériel d'éclairage public
Forme du marché: Prestation divisée en lots: non
Les variantes sont exclues: Non
Conditions de participation:
Justifications à produire quant aux qualifications et capacités du candidat:
Capacité à exercer l'activité professionnelle:
Liste et description succincte des conditions: voir règlement de consultation
Capacité économique et financière:
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: voir règlement de consultation
Références professionnelles et capacité technique:
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: voir règlement de consultation
Marché réservé: Non
Réduction du nombre de candidats: Non
La consultation comporte des branches: Non
Possibilité d'attribution sans négociation: Non
Obligation: Non
Critères d'attribution:
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document équivalent)
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur. Qui
Présentation des offres par catalogue électronique: Autorisée
Remise des offres: 05/08/2022 à 10h00 au plus tard.
Envoi à la publication le: 02/07/22.
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur: https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
314795500

M. Thierry FEROTIN - Maire
389 chemin de l'Eglise
38330 BIVIERS
Tél: 04 78 52 10 45
mail: contact@mairie-biviers.fr
SIRET 213800451 00014
Groupement de commandes: Non
L'avis implique un marché public
Objet: Marché de Travaux
Forme du marché: Prestation divisée en lots: non
Référence acheteur: 2022-MT-03
Type de marché: Travaux
Procédure: Procédure adaptée ouverte
Technique de achat: Sans objet
Lieu de réalisation: route de Mayan 38330 Biviers
Durée: 4 mois.
Description: réaménagement de la voirie avec reprise partielle d'un ruisseau pluvial existant en amont et création d'un nouveau ruisseau pluvial
Classification CPV:
Principale: 45232100 - Travaux de construction d'autoroutes, de routes
Complémentaires: 45232130 - Travaux de construction de constructions d'ouvrages pluviaux
45232140 - Travaux de construction de routes
45231100 - Installation de matériel d'éclairage public
Forme du marché: Prestation divisée en lots: non
Les variantes sont exclues: Non
Conditions de participation:
Justifications à produire quant aux qualifications et capacités du candidat:
Capacité à exercer l'activité professionnelle:
Liste et description succincte des conditions: voir règlement de consultation
Capacité économique et financière:
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: voir règlement de consultation
Références professionnelles et capacité technique:
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: voir règlement de consultation
Marché réservé: Non
Réduction du nombre de candidats: Non
La consultation comporte des branches: Non
Possibilité d'attribution sans négociation: Non
Obligation: Non
Critères d'attribution:
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document équivalent)
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur. Qui
Présentation des offres par catalogue électronique: Autorisée
Remise des offres: 05/08/2022 à 10h00 au plus tard.
Envoi à la publication le: 02/07/22.
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur: https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
314795500

M. Thierry FEROTIN - Maire
389 chemin de l'Eglise
38330 BIVIERS
Tél: 04 78 52 10 45
mail: contact@mairie-biviers.fr
SIRET 213800451 00014
Groupement de commandes: Non
L'avis implique un marché public
Objet: Marché de Travaux
Forme du marché: Prestation divisée en lots: non
Référence acheteur: 2022-MT-03
Type de marché: Travaux
Procédure: Procédure adaptée ouverte
Technique de achat: Sans objet
Lieu de réalisation: route de Mayan 38330 Biviers
Durée: 4 mois.
Description: réaménagement de la voirie avec reprise partielle d'un ruisseau pluvial existant en amont et création d'un nouveau ruisseau pluvial
Classification CPV:
Principale: 45232100 - Travaux de construction d'autoroutes, de routes
Complémentaires: 45232130 - Travaux de construction de constructions d'ouvrages pluviaux
45232140 - Travaux de construction de routes
45231100 - Installation de matériel d'éclairage public
Forme du marché: Prestation divisée en lots: non
Les variantes sont exclues: Non
Conditions de participation:
Justifications à produire quant aux qualifications et capacités du candidat:
Capacité à exercer l'activité professionnelle:
Liste et description succincte des conditions: voir règlement de consultation
Capacité économique et financière:
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: voir règlement de consultation
Références professionnelles et capacité technique:
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: voir règlement de consultation
Marché réservé: Non
Réduction du nombre de candidats: Non
La consultation comporte des branches: Non
Possibilité d'attribution sans négociation: Non
Obligation: Non
Critères d'attribution:
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document équivalent)
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur. Qui
Présentation des offres par catalogue électronique: Autorisée
Remise des offres: 05/08/2022 à 10h00 au plus tard.
Envoi à la publication le: 02/07/22.
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur: https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
314795500

## 7.1.2 Dans les Affiches de Grenoble et du Dauphiné

### 7.1.2.1 Le 17 juin 2022

#### AVIS ADMINISTRATIFS

A2022C11571

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demande d'autorisation environnementale pour la création  
d'un réservoir de solvants chlorés par la  
société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE  
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

**Siège social : 1 rue Buster Keaton,  
CS 40153, 69808 Saint-Priest CEDEX**

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 4 juillet 2022 à 9h au vendredi 5 août 2022 à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :  
- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact ainsi qu'une absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable :

- en mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- sur le site internet à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).
- sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de la mairie de Le Pont-de-Claix.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Le Pont-de-Claix,

- par courriel à l'adresse suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 5 août 2022 à 17 h.

- par voie postale à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (cf. lien supra).

Le commissaire-enquêteur, M. Yves DE BON, ingénieur TPE retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Le Pont-de-Claix, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 21 juillet 2022 de 14 h à 17 h
- vendredi 5 août 2022 de 14 h à 17 h

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Claire ALONSO, directrice du site, tél. : n° 04/76/69/50/63 ou par courriel : [claire.alonso@suez.com](mailto:claire.alonso@suez.com)
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Le Pont-de-Claix, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

(<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A2022C11596

**Communes de BESSE et de CLAVANS-EN-HAUT-OISANS**  
**Enquête publique pour le projet de création de l'Association**  
**foncière pastorale des Alpagnes de BESSE en OISANS**  
**Le Préfet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le**  
**projet de création.**

A cet effet, M. Robert MARIE, a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

Le dossier de l'enquête publique sera déposé en Mairies de Besse et de Clavans. Il sera disponible du 6 au 26 juillet 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

le commissaire enquêteur recevra seulement en mairie de Besse le 27 et 29 juillet 2022 et en mairie de Clavans-en-Haut-Oisans le 28 juillet 2022, de 9 h à 12h et de 14h à 17h pour les 3 jours.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet de l'État <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>

7.1.2.2 Le 08 juillet 2022

AVIS ADMINISTRATIFS

A2022C11572

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale pour la création  
d'un réservoir de solvants chlorés par la  
société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE  
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

**Siège social : 1 rue Buster Keaton,  
CS 40153, 69808 Saint-Priest CEDEX**

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 4 juillet 2022 à 9h au vendredi 5 août 2022 à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :  
- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact ainsi qu'une absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable :

- en mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- sur le site internet à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) ( <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques> ).
- sur un poste informatique accessible gratuitement au sein de la mairie de Le Pont-de-Claix.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairie de Le Pont-de-Claix,
- par courriel à l'adresse suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 5 août 2022 à 17 h.

- par voie postale à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (cf. lien supra).

Le commissaire-enquêteur, M. Yves DE BON, ingénieur TPE retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Le Pont-de-Claix, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 21 juillet 2022 de 14 h à 17 h
- vendredi 5 août 2022 de 14 h à 17 h

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Claire ALONSO, directrice du site, tél. : n° 04/76/69/50/63 ou par courriel : [claire.alonso@suez.com](mailto:claire.alonso@suez.com)

- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr) ).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Le Pont-de-Claix, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

( <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes> ) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

## 7.2 Affichage de l'arrêté d'enquête

### 7.2.1 Sur le site

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

**Sujet :** [INTERNET] Affichage avis d'enquête publique  
**De :** > claire.alonso (par Internet) <claire.alonso@suez.com>  
**Date :** 16/06/2022 à 12:07  
**Pour :** 'MORRIS Laurence - DDPP 38/IC' <laurence.morris@isere.gouv.fr>  
**Copie à :** "Quesada, Doriane (IWS)" <doriane.quesada@suez.com>, "Deboeuf, Dominique (IWS)" <dominique.deboeuf@suez.com>

Bonjour,

Pour faire suite à notre échange de ce jour, voici les photos attestant l'affichage de l'avis d'enquête publique aux entrées sud et nord de la plateforme et visibles depuis la voie publique.

Cordialement

**Claire ALONSO**

Directrice Site de Pont de Claix

**IWS CHEMICALS France**

Téléphone fixe : +33476695063

Portable : +33677222572



Plate-forme CHIMIQUE DE PONT DE CLAIX

Rue LAVOISIER CS60013

38801 LE PONT DE CLAIX CEDEX

—20220616\_111541.jpg—



Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

— 20220616\_112332.jpg —



— 20220616\_112338.jpg —

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC



## 7.2.2 Commune de BRESSON

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

**Sujet :** [INTERNET] RE: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France  
**De :** > mairie-bresson (par Internet) <mairie-bresson@orange.fr>  
**Date :** 13/06/2022 à 16:43  
**Pour :** "MORRIS Laurence - DDPP 38/IC" <laurence.morris@isere.gouv.fr>

Bonjour,  
Nous accusons bonne réception de votre mail vendredi dernier ainsi que le dossier sous clé USB ce jour.  
Je vous informe que l'avis d'enquête publique a été affiché ce jour dans notre commune.  
Nous vous ferons parvenir le certificat d'affichage à la fin de l'enquête.  
Cordialement,  
Le secrétariat  
Adeline GANNAT

*Mairie de Bresson*  
11 Grand'ruie  
38320 BRESSON  
Tél : 04.76.25.26.61  
Fax : 04.76.25.35.55  
Mail : [mairie.bresson@wanadoo.fr](mailto:mairie.bresson@wanadoo.fr)  
Site : [www.village-de-bresson.fr](http://www.village-de-bresson.fr)

*Horaires d'ouverture au public :*  
Lundi : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30  
Mercredi : de 9h à 12h  
Vendredi : de 9h à 14h

## 7.2.3 Commune de CHAMPAGNIER

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

**Sujet :** [INTERNET] Re: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France  
**De :** > mairie (par Internet) <mairie@champagnier.fr>  
**Date :** 15/06/2022 à 16:48  
**Pour :** MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>

Bonjour  
A la suite de votre appel, j'ai procédé, **ce jour**, à l'affichage de l'avis d'enquête publique.  
Cordialement  
Le secrétariat



## 7.2.4 Commune de CLAIX

C

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

**Sujet :** [INTERNET] SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France - COMMUNE DE CLAIX 38640  
**De :** > Christel.TONTON (par Internet) <Christel.TONTON@ville-claix.fr>  
**Date :** 15/06/2022 à 11:56  
**Pour :** MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>  
**Copie à :** POSTOLY Aurélia <aurelia.postoly@ville-claix.fr>

Bonjour,

J'accuse bonne réception de votre courriel et vous informe que nous avons procédé à l'affichage de l'enquête publique à la date du 13/06/2022.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,



Christel TONTON

Direction Générale des Services

04 76 98 15 36

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

## 7.2.5 Commune d'ECHIROLLES

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

**Sujet :** [INTERNET] Affichage enquête publique  
**De :** > h.zouhir (par Internet) <h.zouhir@ville-echirolles.fr>  
**Date :** 16/06/2022 à 14:41  
**Pour :** <laurence.morris@isere.gouv.fr>  
**Copie à :** Philippe Vic <p.vic@ville-echirolles.fr>

Bonjour,

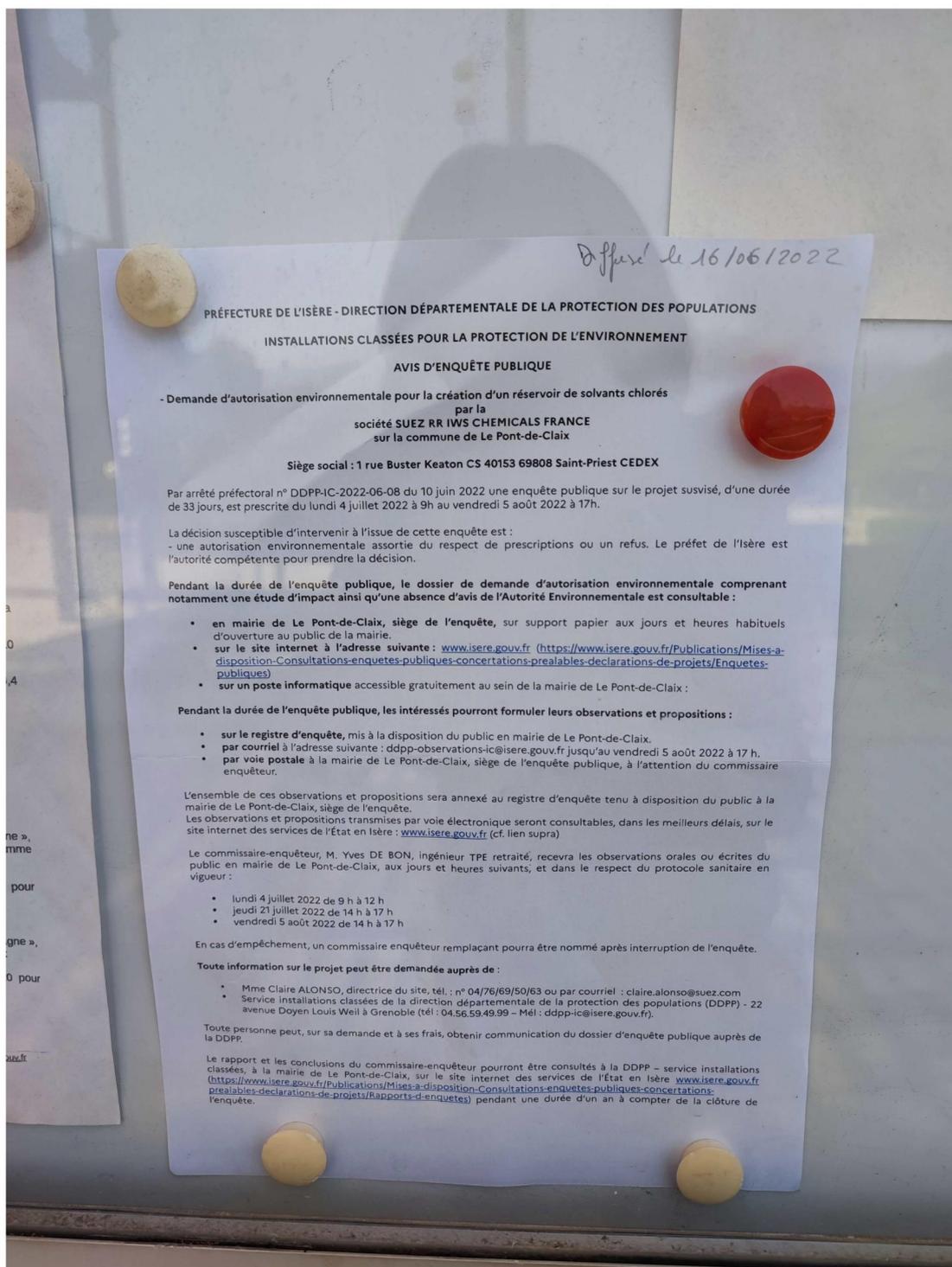
Suite à notre conversation ce jour, je vous transmets la photo de l'affichage fait à la ville Echirolles.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement

--

ZOUHIR Hayat  
Direction Ville Durable  
Tél.: 04.76.20.63.79 Fax : 04.76.20.49.58  
Mail : h.zouhir@ville-echirolles.fr



## 7.2.6 Commune de JARRIE

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

**Sujet :** [INTERNET] Re: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR  
IWS Chemicals France

**De :** > liliane.benassai (par Internet) <liliane.benassai@mairie-jarrie.fr>

**Date :** 15/06/2022 à 15:26

**Pour :** laurence.morris@isere.gouv.fr

**Copie à :** Urbanisme <urbanisme@mairie-jarrie.fr>

Bonjour,

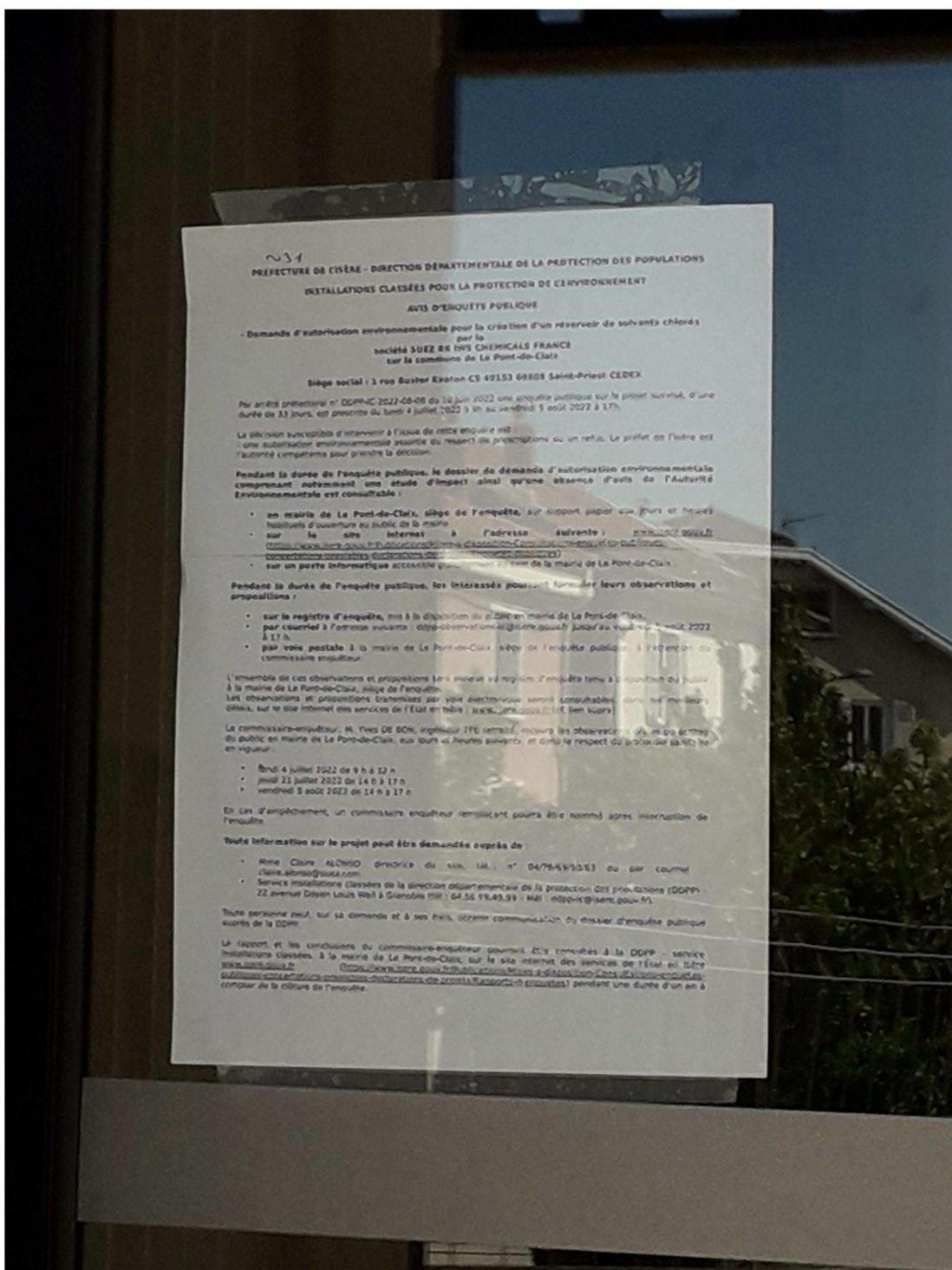
Suite à votre appel téléphonique de ce jour, je vous informe par ce présent mail que l'avis de l'enquête publique a bien été affiché ce jour en Mairie.

Cordialement.

Liliane BENASSAI  
Service Urbanisme  
Mairie de Jarrie  
04 76 68 88 01

7.2.7 Commune de PONT DE CLAIX

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC



### 7.2.8 Commune de SEYSSINS

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

**Sujet :** [INTERNET] Re: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France  
**De :** > gwenaelle.leone (par Internet) <gwenaelle.leone@mairie-seyssins.fr>  
**Date :** 17/06/2022 à 15:39  
**Pour :** MORRIS Laurence - DDPP 38/IC <laurence.morris@isere.gouv.fr>  
**Copie à :** maud simonet <maud.simonet@mairie-seyssins.fr>, Geraldine Dubois <geraldine.dubois@mairie-seyssins.fr>

Suite à nos échanges,

Je vous confirme que l'arrêté a été affiché en mairie ce jour.  
Vous recevrez à la fin de l'enquête le certificat d'affichage.

Bonne journée,  
Cordialement,

### 7.2.9 Commune de VARCES

Imprimé par MORRIS Laurence - DDPP 38/IC

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: SIGNALE - ICPE Organisation enquête publique SUEZ RR IWS Chemicals France  
**De :** > pole.amenagement (par Internet) <pole.amenagement@varces.fr>  
**Date :** 14/06/2022 à 08:42  
**Pour :** laurence.morris@isere.gouv.fr  
**Copie à :** Raoul SIMON <r.simon@varces.fr>

Bonjour,

J'accuse réception de votre courriel et vous informe que l'affichage se fait ce jour en mairie de Varcès-Allières-et-Risset.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

Anne SILVENT

Assistante Service Urbanisme  
Mairie de Varcès Allières et Risset  
16 rue Jean Jaurès  
38760 VARCES ALLIERES ET RISSET

Tél. 04 76 72 92 31



### **7.3 Certificats d'affichage**

#### **7.3.1 Commune de BRESSON**

Service installations classées

N/Réf : LM

**Certificat d'affichage de  
l'avis d'enquête publique concernant  
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés  
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE  
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 13/06/2022 (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,  
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)

au 16/08/2022 (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à ddpp-ic@isere.gouv.fr ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 16/08/2022  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature et cachet de la mairie



LE MAIRE  
Audrey GUYOMARD

POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT DELEGUE

Hélène Jouve

**7.3.2 Commune de CHAMPAGNIER**



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je, Florent CHOLAT, Maire de la commune de CHAMPAGNIER certifie que l'arrêté n°DDPP-IC-2022-06-08, en date du 10 juin 2022, portant ouverture de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE, a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage en mairie de Champagnier.

**Du 15/06/2022 au 09/08/2022.**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Champagnier, le 09/08/2022

Le Maire  
Florent CHOLAT



7.3.3 Commune de CLAIX

Service installations classées

N/Réf : LM

Certificat d'affichage de la commune de Claix (38640)  
l'avis d'enquête publique concernant  
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés  
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE  
sur la commune de Le Pont-de-Claix

Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 13/06/2022 (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,  
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)

au 05/08/2022 (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr) ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 18/08/2022  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature et cachet de la mairie

M. Christophe REUIL  
Maire de Claix



7.3.4 Commune d'ECHIROLLES



**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

La ville d'Échirolles représentée par le Maire Renzo SULLI, certifie que l'avis d'enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage en mairie d'Échirolles :

**du 16 06 2022 au 05 08 2022.**



Fait à Echirolles, le :

08 AOUT 2022

Le Maire  
Renzo SULLI

Pour le Maire  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe



Martine PASSAVANT

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire  
HOTEL DE VILLE : B.P. 248 - 1 PLACE DES 5 FONTAINES - 38433 ECHIROLLES CEDEX  
TELEPHONE : 04 76 20 63 00 - TELECOPIE : 04 76 20 49 65  
<http://www.ville-echirolles.fr> [courrier@ville-echirolles.fr](mailto:courrier@ville-echirolles.fr)

**7.3.5 Commune de JARRIE**

Service installations classées

N/Réf : LM

**Certificat d'affichage de  
l'avis d'enquête publique concernant  
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés  
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE  
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 15/06/2022 (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,  
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)

au 15/07/2022, (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr) ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 09/08/2022.  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature et cachet de la mairie



Tél : 04 56 59 49 99  
Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)  
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 Grenoble Cedex 1  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

**7.3.6 Commune de PONT DE CLAIX**

Service installations classées

**N/Réf : LM**

**Certificat d'affichage de  
l'avis d'enquête publique concernant  
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de  
solvants chlorés  
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE  
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

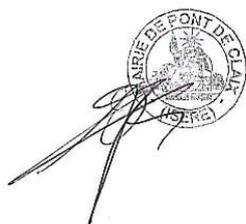
Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 17 JUIN 2022 (soit  
*quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,*  
*l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)*

au 5 AOUT 2022 (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr) ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 10 AOUT 2022  
*(ne peut être antérieure à la fin  
d'affichage)*



Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Directeur Général  
des Services  
**B. MOREAU**

Signature et cachet de la mairie  
Le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Maire-Adjoint,  
Sam TOSCANO



Tel : 04 56 58 49 99  
Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)  
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 Grenoble Cedex 1  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

7.3.7 Commune de SEYSSINS

Service installations classées

N/Réf : LM

**Certificat d'affichage de  
l'avis d'enquête publique concernant  
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés  
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE  
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

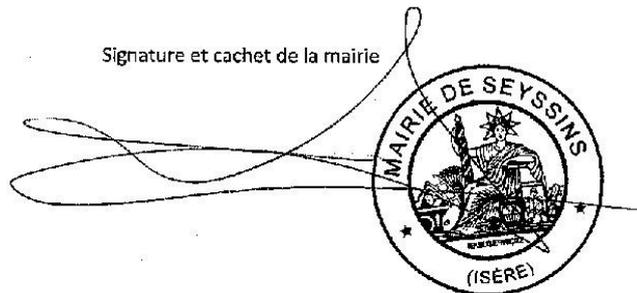
Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du *17/06/22* (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,  
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)  
au *12/08/22* (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr) ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date *12/08/2022*  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature et cachet de la mairie



7.3.8 Commune de VARCES

Service installations classées

N/Réf : LM

**Certificat d'affichage de  
l'avis d'enquête publique concernant  
une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés  
par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE  
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

Le maire certifie que l'avis d'enquête publique susmentionné a été affiché à la mairie :

du 14/06/2022 (soit quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,  
l'affichage étant maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique)

au 05/08/2022 (fin de l'enquête publique).

En foi de quoi, le présent certificat a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis par courriel à [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr) ou par voie postale à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère - service installations classées.

Date 05/08/2022  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)



Signature et cachet de la mairie

Monsieur le Maire,  
Jean-Luc CORBET

Tél : 04 56 59 49 99  
Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)  
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 Grenoble Cedex 1  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

## **7.4 Report de la permanence du 21 juillet 2022**

### **7.4.1 Arrêté de report**

Service installations classées de la DDPP

Arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2022-07-13

**du 19 juillet 2022**

portant modification de l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique relative à la  
demande d'autorisation environnementale

**déposée** par la société SUEZ RR IWS CHEPICALS FRANCE pour la création d'un  
réservoir de solvants chlorés sur la commune de Le Pont-de-Claix

Le préfet de l'Isère,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment les livres <sup>es</sup> et V ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 portant ouverture d'une enquête  
publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de  
solvants chlorés par la société SUEZ RRIWS **CHEMICALS FRANCE** sur la commune de Le Pont-de-Claix ;

Considérant que, suite à l'indisponibilité temporaire du commissaire enquêteur, il est nécessaire  
d'annuler et reporter la permanence du jeudi 21 juillet 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations ;

Arrête

Article 1er: L'article 3 de l'arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 susvisé est modifié  
comme suit :

« M. Yves DE BON, ingénieur TPE retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la  
disposition du public, en mairie de Le Pont-de-Claix, pour y recevoir les observations et propositions  
des intéressés, aux jours et heures suivants, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

Tél : 04 56 59 49 99

Mél : ddpp-ic isere.gouv.fr

Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil — CS 6 38028 Grenoble Cedex 1

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h

- lundi 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 29 juillet 2022 de 14h à 17h
- vendredi 5 août 2022 de 14h à 17h »

Le reste de l'article est inchangé.

#### Article 2 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Isère, le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, les maires de Le Pont-de-Claix, Bresson, Champagnier, Claix, Echirolles, Jarrie, Seyssins et Varcis-Allières-et-Risset sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au commissaire-enquêteur et à la société SUEZ RR IWS Chemicals France.

Pour le préfet, par délégation,  
Le directeur départemental de la  
protection des populations



Stéphan PINÈDE

## 7.4.2 Avis de report

### Direction départementale de la protection des populations

Service installations classées de la DDPP

## Avis de report de permanence d'enquête publique

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2022-07-13 du 19 juillet 2022, la date de la deuxième permanence de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE pour la création d'un réservoir de solvants chlorés sur la commune de Le Pont-de-Claix initialement fixée au jeudi 21 juillet 2022 est **reportée au vendredi 29 juillet 2022 de 14h à 17h.**

Cet avis est affiché dans les communes de Le Pont-de-Claix, Bresson, Champagnier, Claix, Echirolles, Jarrie, Seyssins et Varcès-Allières-et-Risset et sur le site internet des services de l'État en Isère.

Tél : 04 56 59 49 99  
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr  
Adresse postale : 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 38028 Grenoble Cedex 1  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h